

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Module optionnel obligatoire

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.3006.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : ☐ Module obligatoire ☒ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☐ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☐ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales, en fonction du choix des sujets : chaque compétence est décrite par sujet dans le Syllabus. Les quatre sujets seront décrits spécifiquement dans le Syllabus.

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Permettre à l'étudiant-e de mobiliser toutes les connaissances et les compétences acquises lors des cinq premiers semestres.
- Développer et consolider les compétences professionnelles spécifiques de la sage-femme dans des contextes spécifiques
- Approfondir des connaissances et des compétences plus particulièrement liées à un sujet emblématique de la profession (sujet au choix parmi 4)
- Développer une systématique de Long Life Learning (développement des compétences tout au long de la vie professionnelle)

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus : Chaque contenu est spécifique à chaque sujet. Les 4 sujets et leurs contenus sont décrits dans le Syllabus.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Différentes formes d'enseignement en fonction des sujets. Voir syllabus pour les détails de chaque sujet.

☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
☒ Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
☒ Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
☒ Activités pédagogiques en e-learning
☒ Séminaires
☒ Relation professionnelle
☒ Accompagnement corporel
☒ Pratiques simulées
☒ Examen clinique (atelier pratique)
☒ Autre

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	40h
TPR :	
TPC :	
TPI :	10h
Total :	50h

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.

Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au/à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Si les absences cumulées aux cours mentionnés obligatoires (TPO) dans le plan de cours (avec certificat médical/ou non) dépassent 20% du temps de présentiel total du TPO (8h), alors l'étudiant ne pourra pas se présenter à l'examen final. Le calcul des taux d'absence aux TPO, et la communication à l'étudiant.e dépassant les 20% autorisés, sera faite au plus vite.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur une évaluation en fonction du sujet :

- A. **Evaluation comptant pour 100% de la note finale.**
Se référer au syllabus pour la forme de l'évaluation.

- Période : semaine 25.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante à l'examen A.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation
- si le rapport/l'examen (A) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé.

- Modalités : Selon le syllabus, et la modalité de l'examen.
- Période : semaine 36.

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Catia Nunno Paillard

Enseignants : voir syllabus

Descriptif validé le 30.01.2025 par

Thomas Desplanches
Responsable de la filière, ad intérim